



## COMPTE RENDU

### COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2013

A la Salle des Fêtes de Sandrans à 20 h 30

L'an deux mille treize, le 16 octobre, le Comité syndical réuni à Sandrans, après convocation légale en date du 03 octobre 2013, sous la présidence de Monsieur Christophe MEGARD, Président.

**Etaient présents :** Noël TEPPE, Michel SAINT CYR, Robert BOUCHY, Jean-Louis CONTI, François CHRISTOLHOMME, Jean-Paul GUILLOT, Frédéric CHEVALIER, Christophe MEGARD, Yves CLAYETTE, Georges Laurent HYVERNAT, Martial TRINQUE, Jean-Gabriel FAUVET MESSAT, Manuel LEAL, Anne-Marie BOUCHY, Gilles DUBOST, Gérard MAURER, Robert DEPLATIERE, Robert LAGRANGE, Philippe THENON, Muriel LUGA GIRAUD, Edouard BREVET, Serge VARVIER, Régis GONNU, Robert GIVRE, Jean-François MORELLET, Pierre PETIOT, Maurice VOISIN, Cyril COLAS, Roland LIEVRE.

**Etaient également présents :** Yvan KOLAR, Christine GONNU, Pascal SCHIAVINI, Michel BOISSON, Christian MANAUT, Yannick BOISSIEUX (animateur du syndicat), Pierre PEYRARD (chargé de mission du syndicat), Maxime BEAUJOUAN (technicien de rivière du syndicat), Véronique GELIN (secrétaire, comptable).

**Etaient excusés :** Fabyen RIGOTTO, Nicole NAVARRO, Jean-Pierre CHAMPION, Jacky NOUET, Philippe LODATO, Michel GADIOLET, Lucette LEVERT, Solange DUMAS, Guy MORILLON, Jean-Luc COLZART, Pierre MILLET, Marc TATON, Philippe BURGAT, Georges FAVERJON, André PHILIPPON.

Monsieur MEGARD fait procéder à l'appel des membres présents. Le quorum étant atteint, Monsieur MEGARD ouvre la séance. Il remercie les membres de leur présence et Monsieur Bernard OLLAGNIER, maire de Sandrans pour son accueil. Il lui laisse la parole afin qu'il présente sa commune.

Monsieur Noël TEPPE est nommé secrétaire de séance.

**Début de la réunion : 20 h 35**

## 1 – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER COMITÉ SYNDICAL

Le compte rendu du Comité Syndical du 10 juillet 2013 a été joint à la convocation du comité syndical du 16 octobre 2013. Celui-ci doit être soumis à l'approbation du comité.

Monsieur MEGARD demande à l'assemblée ses remarques concernant le dernier compte rendu.

Aucune autre observation n'étant faite, le compte rendu du comité syndical du 10 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## 2 – X<sup>ÈME</sup> PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU RMC – 2013 A 2018

Monsieur Mégard rappelle qu'il avait été évoqué lors du précédent comité syndical, qu'une réunion de travail aurait lieu fin août avec l'Agence de l'Eau pour déterminer les contreparties associées à certaines actions inscrites au contrat de rivière et qui ne sont plus prioritaires pour l'Agence de l'Eau.

Monsieur Mégard laisse la parole à Yannick afin de présenter le résultat de ces discussions. Il présente les principales modifications apportées dans le cadre du X<sup>ème</sup> programme.

Les opérations prioritaires concernent des opérations de restauration de la continuité écologique des milieux aquatiques (comme par exemple le seuil du moulin de Crozet), la restauration des zones humides.

L'Agence se retire partiellement sur certaines thématiques comme la communication, la restauration de la ripisylve, l'aménagement de circuit pédestre. Ces actions pourront être financées grâce à la mise en place de contreparties contractuelles qui seront des opérations prioritaires pour l'Agence et répondant aux objectifs du SDAGE

Tableau d'actions soumises à contrepartie discuté avec l'Agence de l'Eau le 29 août dernier :

Fiche	Bonus			Fiche	Contrepartie		
	type d'action	année	coût opération		action	année	coût opération
C5	animations scolaires	2012-2013	10 600,00 €	C-9	Bilan mi-parcours (solde et validation par le comité de rivière)	2013	4 400,00 €
C4	journal Chalaronne	2013	2 400,00 €	C-9			
C4	Site internet	2013	3 000,00 €	C-9			
B1-1.1	Plan d'entretien de la ripisylve hors plantations	2013-2014	115 000,00 €	B1-2.11/B1-3.1	Aménagement rivière de contournement du moulin Crozet - ouvrage Grenelle Lot 2 - remise de l'OS travaux n°1	2013	80 610,00 €
C5	animations scolaires	2013-2014	10 600,00 €	B1-2.13	Restauration de la Chalaronne à la Bourrassière - remise de l'OS travaux n°1	2013-2014	80 000,00 €
C4	journal Chalaronne	2014	2 400,00 €				
C4	Site internet (si besoin)	2014	3 000,00 €				
B1-1.1	Plan d'entretien de la ripisylve hors plantations	2014-2015	115 000,00 €				
B1-3.2	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Chalaronne (St Didier, St Etienne, Thoisse) : communes de la CC VDS Chalaronne dans un premier temps)	2014	303 000,00 €		En fonction du montant sollicité pour la fiche B1-3.2 : OS n°1 de travaux pour les aménagements prévus sur les zones humides (et/ou travaux sur la prairie de Baneins) ou OS n°1 de travaux pour un autre ouvrage Grenelle (Charmes ou St Maurice)	2014	
B3-1	Restauration des fossés de la Dombes tranche 6	2014-2015	50 000,00 €	B3-1	Etude de l'impact des travaux de restauration sur la qualité du milieu y compris suivi de la qualité	2014	
B1-3.3	Aménager un circuit pédestre "au fil de l'eau" le long de la Calonne (Chaneins, Montceaux, Guéreins)	2015	127 900,00 €		OS n°1 de travaux pour un autre ouvrage Grenelle (Charmes ou St Maurice selon avancement)	2015	
C5	animations scolaires	2014-2015	10 600,00 €				
C4	journal Chalaronne	2015	2 400,00 €				
C4	Site internet (si besoin)	2015	3 000,00 €				

Monsieur Mégard précise qu'il faudra prouver à l'Agence de l'eau le rôle primordial qu'ont les étangs de la Dombes. Il faudra démontrer leurs rôles essentiels sans parler de rôle économique. Il s'agit d'avoir une stratégie commune et surtout d'employer les bons termes. Les montants financiers devront être en adéquation entre les actions prioritaires et les contreparties. Yannick précise qu'aucune contrepartie n'est prévue sur la tranche 5 de restauration des fossés. Pour la tranche 6, il faudra caler les secteurs d'intervention et réaliser des points de mesures avant travaux et après travaux sur des secteurs où aucun travaux n'ont encore été faits. Cette étude d'impact pourra être conduite en association avec le syndicat mixte Veyle vivante. Une première réunion de cadrage sera organisée avant les élections municipales.

Madame Gonnu souligne que la nouvelle politique de l'Agence de l'Eau est très contraignante temporellement et financièrement. Il s'agit d'une remise en cause des conditions initiales du contrat de rivière.

### **3 – OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

---

Monsieur MEGARD explique que malgré le recours à un emprunt moyen terme en 2012, ce dernier ne palliera pas aux problèmes de trésorerie liés à la réalisation de travaux début 2014 et au décalage de recettes liées aux subventions, en attendant le vote du budget 2014 prévu fin février.

Par rapport aux simulations présentées l'an dernier à cette même époque, la situation de trésorerie est bien meilleure que prévue car certains travaux ont pu être soldés assez rapidement et d'autres travaux ont pris du retard à cause de problèmes administratifs.

Monsieur Mégard laisse la parole à Yannick. Ce dernier précise qu'une mise en concurrence de plusieurs établissements financiers est en cours : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole Centre Est, Crédit Mutuel Sud Est, Banque Populaire BFC. Actuellement, seul le Crédit Agricole Centre Est a répondu. Le budget devra prévoir les frais d'ouverture de la ligne et les frais de remboursements des intérêts des sommes tirées.

Monsieur Mégard demande aux membres du Comité Syndical de l'autoriser à choisir l'offre la mieux placée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Président à procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 200 000 euros et de choisir l'offre la mieux placée.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

***Pour information, l'offre retenue est celle du Crédit Agricole Centre Est selon les conditions suivantes :***

Établissement prêteur :	<b>CREDIT AGRICOLE CENTRE EST</b> 01400 Châtillon sur Chalaronne
Montant :	<b>200 000 euros</b>
Durée :	12 mois à compter de sa mise en place
Taux d'intérêt :	Variable sur T4M (Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire) assorti d'une marge de 2.70% – Soit une valeur actuelle 2.78% modifiable chaque mois
Demande de tirage :	Aucun montant minimum
Demande de remboursement :	Aucun montant minimum
Paie ment des intérêts :	Chaque trimestre, calculés au prorata des sommes utilisées et de la durée courue
Commission de réservation :	0.20% du montant global de la ligne soit 400€

## 4 – CREATION D'UN EMPLOI OCCASIONNEL

Monsieur MEGARD explique que la nouvelle politique de l'Agence de l'Eau a des impacts directs sur la programmation des actions du contrat. Pour atteindre les objectifs fixés, Monsieur Mégard précise que le bureau a réfléchi à la possibilité de prolonger le contrat de Pierre qui se termine le 1<sup>er</sup> novembre prochain. Alice réintègrera elle aussi son poste à compter du 4 novembre.

Monsieur Mégard laisse la parole à Yannick. Il explique que le prévisionnel des actions pour fin 2013 et 2014 a été réalisé et que le plan de charge de l'équipe est très ambitieux, notamment car tous les dossiers de demande de subventions pour la Région Rhône Alpes devront être déposés avant le 08 août 2014 (en lien avec la fin du contrat de rivière). Il précise que de nombreuses actions du volet A et B restent à mettre en œuvre d'ici 2015. De plus, compte tenu de ces contraintes, le bilan du contrat de rivière devra être pensé dès début 2014. Par ailleurs, le syndicat a un rôle de plus en plus important en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les actions liées à l'assainissement et à la gestion des eaux pluviales.

Yannick explique que l'Agence de l'Eau RMC et la Région Rhône Alpes sont prêtes à accompagner le syndicat pour atteindre une bonne partie des objectifs du contrat Chalaronne. Le poste qui pourrait être créé pour accroissement temporaire d'activité serait subventionné à hauteur de 50% pour l'Agence et la Région financerait les 30% restants à travers les fiches actions sur lesquelles Pierre travaillerait.

Yannick présente les différentes missions qui pourraient être réaffectées à ce nouveau poste temporaire, à savoir :

- Réalisation de plans de désherbage communaux,
- Programme de plantation de haies : suivi de la fin des plantations 2012-2013 et préparation de la campagne 2014-2015,
- Zones humides de St Etienne (Chalaronne) et du Vernay (Calonne) : Maitrise œuvre interne, réalisation des travaux suite à la réalisation d'un diagnostic,
- Recréation d'une diversité d'habitats sur la Chalaronne à la Bourrassière (St Didier sur Chalaronne) : définition des aménagements et suivi des travaux,
- Suivi de la conception et des travaux de renaturation des berges de la Chalaronne à Châtillon (Carrefour Market) en appui du travail de la chargée de mission,
- Mise en place de sentiers au fil de l'eau : accompagnement des collectivités (actions communes avec le technicien rivière),
- Projet de mise en place de rivières de ceinture sur la commune de Lapeyrouse : poursuite de la phase d'études,
- Programme de communication 2013-2014 : participation à sa réalisation avec l'équipe du syndicat.

Yannick présente les coûts liés au poste ainsi que le reste à charge pour le syndicat pour une année à savoir de novembre 2013 à novembre 2014:

Type de dépenses	Coût
Salaire brut	23 658,96
Charges patronales	9 837,60
Environnement du poste (charges administratives, formation, frais déplacement...)	10 048,97
<b>Total</b>	<b>43 545,53</b>
Subvention AERMC	21 772,77
Subvention RRA	13 063,66
Reste à charge SRTC	8 709,11

Compte tenu des éléments présentés et compte tenu du fait que l'assemblée n'a aucune question, Monsieur Mégard porte au vote la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 04/11/2013 pour une durée d'1 an,

PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaires,

DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des ingénieurs,

HABILITE le Président à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC aux taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## 5 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur Mégard explique qu'il est nécessaire de faire une décision modificative pour payer le salaire et les charges associés au poste de Pierre d'ici la fin de l'année.

Monsieur Mégard laisse la parole à Yannick. Il explique que certains postes de dépenses n'ont pas été utilisés cette année sur le chapitre 011. Par ailleurs, des crédits restent disponibles au chapitre 012 sur les animations scolaires 2012-2013 du fait d'avoir travaillé notamment avec la Fédération de Pêche de l'Ain. Cette décision modificative permettra de transférer des crédits d'un chapitre à un autre et s'articulera de la façon suivante :

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<u>Section de fonctionnement</u>			
<b>• Total Chapitre 12 : Charges de personnel</b>	<b>190 820€</b>	<b>+ 4 500€</b>	<b>195 320€</b>
Compte 6218 : Autre personnel extérieur	10 600€	- 1 740€	8 860€
Compte 64131 : Rémunération	36 800€	+ 4 800€	41 600€
Compte 6451 : Cotisation à l'URSSAF	23 300€	+1 180€	24 480 €
Compte 6453 : Cotisation caisses retraites	19 600€	+510€	20 110€
Compte 6475 : Médecine du travail	600 €	- 250€	350€
<b>• Total Chapitre 11 : Charges à caractère général</b>	<b>83 153€</b>	<b>- 4 500€</b>	<b>78 653€</b>
Compte 617 : Etudes et recherche	15 000€	- 4 500€	10 500€

Par ailleurs, Yannick explique qu'au niveau du budget d'investissement, le montant prévu pour l'opération de plantation de ripisylve a été sous-évalué et celui de la gestion des plantes invasives surévalué. Il laisse la parole à Maxime qui présente les opérations concernées :

Opération plantation ripisylve :

- Budget 2013 inscrit : 37 000 € TTC
- Budget déjà consommé : 15 431 € TTC
- Budget nécessaire pour nouveaux projets : 26 631 € TTC

Maxime précise que les nouveaux projets se situent sur les communes de : Guéreins, Thoissey, Chatillon, St Etienne, St Didier, La Chapelle du Chatelard, Villars les Dombes et Baneins,

Opération gestion des plantes invasives :

- Budget 2013 inscrit : 56 403 € TTC
- Budget déjà consommé : 17 937 € TTC
- Budget nécessaire pour nouveaux projets : 12 985 € TTC

Maxime explique que tous les travaux prévus ont été réalisés mais les montants avaient été surévalués.

Il conviendrait donc de réaffecter 6 000€ d'une opération sur l'autre de la façon suivante :

	Montant budgétisé	Décision modificative	Montant après modification
<u>Section d'investissement</u>			
Compte 2318 – Plantes invasives opération 132	56 403€	- 6 000€	50 403€
Compte 2318 – Plantation T3 opération 133	37 000€	+6 000€	43 000€

Monsieur Mégard porte au vote la décision modificative n°3 pour les transferts de crédits en fonctionnement et en investissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE, la décision modificative n° 3 selon les tableaux joints.

## 6 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES PLANS DE DESHERBAGE COMMUNAUX

Monsieur Mégard rappelle que depuis début 2008, le syndicat accompagne les communes pour l'amélioration des pratiques d'entretien des espaces verts afin de limiter les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires.

Les actions suivantes ont été mises en place :

- Réalisation de formations à destination des agents communaux début 2008,
- Réalisation en interne de plans de désherbage communaux,
- Aide à l'acquisition de matériel de désherbage alternatif (désherbeur mécanique, appareils de désherbage thermique au gaz...).

Comme cela avait été présenté lors du dernier comité syndical, des modifications seront apportées dans le mode de réalisation de ces plans. Monsieur Mégard laisse la parole à Pierre qui présente dans le détail cette action.

Celle-ci a débutée en 2008 suite à l'acquisition de désherbeurs thermiques pour 6 communes du territoire. Le syndicat a réalisé 8 plans de désherbage pour les communes suivantes : Abergement-Clemenciat, Bey, Chatillon-sur-Chalarnonne, Relevant, Saint-André-de-Corcy, Saint-Etienne-sur-Chalarnonne, Saint-Didier-sur-Chalarnonne et Villars-les-Dombes.

Pierre explique en quelques mots la méthodologie utilisée pour réaliser les plans de désherbage :

- Rencontre avec les services techniques et les élus afin de faire l'inventaire des pratiques d'entretien secteur par secteur
- Cartographie et évaluation des risques de transfert des produits phytosanitaires (nature du sol, proximité de points d'eau)
- Propositions de mesures de gestion, voire acquisition de matériel.

Pierre explique qu'il y a actuellement 12 communes qui sont intéressées. Pour les petites communes (jusqu'à environ 800 habitants), les plans seront réalisés en interne tandis que pour les autres, un bureau d'étude sera recruté.

Par ailleurs, Pierre précise qu'un engagement écrit sera systématiquement demandé à chaque commune avant la réalisation des futurs plans : il pourra prendre la forme d'un courrier ou d'une délibération.

Voici un tableau des communes intéressées :

Communes intéressées	Personnes ayant sollicité	Population (2010)	Structure réalisant le plan
<b>Ambérieux en Dombes</b>	Agent communal	1638	Prestataire avec MO SRTC
<b>Baneins</b>	Elu	579	SRTC
<b>Chaneins</b>	Elu	839	Prestataire avec MO SRTC
<b>Dompierre sur Chalaronne</b>	Elu	395	SRTC
<b>Francheleins</b>	Elu	1346	Prestataire avec MO SRTC
<b>Illiat</b>	Elu	590	SRTC
<b>La Chapelle du Chatelard</b>	Elu	346	SRTC
<b>Marlieux</b>	Elu et agent communal	932	Prestataire avec MO SRTC
<b>Monthieux</b>	Agent communal	619	SRTC
<b>Peyzieux sur Saône</b>	Elu	485	SRTC
<b>Saint Marcel en Dombes</b>	Elu	1231	Prestataire avec MO SRTC
<b>Saint Trivier sur Moignans</b>	Elu	1905	Prestataire avec MO SRTC

Le Président soumet cette opération au vote

Après avoir débattu et délibéré, le comité syndical, à la l'unanimité des membres présents,

APPROUVE les dispositions du présent rapport,

SOLLICITE le concours financier de la Région Rhône Alpes, pour les plans de désherbage réalisés en interne, au taux selon ses modalités normales d'intervention,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC et de la Région Rhône Alpes, pour les plans de désherbage externalisés, aux taux selon leurs modalités normales d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## **7 – DIG ET DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LA CREATION D'UNE RIVIERE DE CONTOURNEMENT AU MOULIN CROZET**

Monsieur Mégard rappelle que les travaux envisagés sur le seuil de ce moulin concernent des propriétés privées. A ce titre, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est rendue nécessaire pour pouvoir investir de l'argent public sur des terrains privés. Un dossier Loi sur l'Eau (DLE) est également attendu par la DDT car le profil de la rivière va être modifié.

Monsieur Mégard laisse la parole à Maxime afin de présenter en quelques mots l'action. Maxime rappelle que cette opération regroupe deux fiches actions B1.3-1 : contournement du seuil du moulin Crozet et B3-4 : enlèvement d'une décharge sauvage prévues au contrat de rivière.

Les objectifs de cette action sont les suivants : respect d'un débit minimum biologique, franchissabilité piscicole (ouvrage Grenelle) et enlèvement d'une décharge sauvage (moellons, gravas) dans la Calonne.

Les travaux consistent à créer une rivière de contournement avec un ouvrage de répartition des débits et l'aménagement de la fosse de dissipation du seuil du moulin Crozet.

Comme Mr Mégard l'a expliqué, il est nécessaire de déposer un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA). Maxime précise que ce dossier a été déposé en Avril 2013 à la DDT de l'Ain avec une délibération du Bureau du SRTC. La compétence étant du comité syndical, il convient aujourd'hui de régulariser cette délibération.

Maxime explique aussi que les dossiers de demandes de subventions ont été déposés sur la base d'un avant projet réalisé en 2010 par la fédération de pêche de l'Ain pour des travaux estimés à

55 000 € H.T. Le projet depuis a été modifié et l'estimatif actuel s'élève à 85 000€ H.T. Il comprend :

- Etude hydraulique de répartition des débits
- Seuils de calage supplémentaires
- Remplacement des gravas par des enrochements
- Sous estimation des travaux (enrochements, terrassements)
- Rehausse amovible du seuil.

Il a donc été demandé à l'Agence de l'eau, puisque cette opération est prioritaire et que le dossier n'est pas encore instruit par leur service, de remplacer le plan de financement initial et de le réactualiser. Aucun dossier supplémentaire ne sera déposé auprès de la Région et du Conseil Général, l'Agence de l'eau financera jusqu'à hauteur de 80% du montant HT.

Monsieur Teppe s'interroge sur le linéaire de rivière de contournement créé. Monsieur Fauvet Messat demande si la zone aménagée aura un effet tampon lors des crues.

Maxime explique que les travaux concernent 90 mètres de long et qu'ils n'auront aucun effet lors des crues. Monsieur Maurer aimerait savoir si les subventions complémentaires seront accordées. Monsieur Mégard précise que l'Agence a déjà donné son accord.

Le Président soumet cette opération au vote

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE le Président à mettre en œuvre la procédure de DIG et DLE pour la réalisation des travaux de mise en place d'une rivière de contournement au droit du seuil du moulin Crozet,

SOLLICITE un concours financier supplémentaire de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse aux taux selon leurs modalités d'intervention,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tout document s'y rapportant.

## **8 – VOTE DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°4**

---

Monsieur Mégard explique que lors de l'envoi des convocations du comité syndical, il avait été prévu d'inscrire une décision modificative pour l'opération Crozet. Après analyse des offres, il s'avère que cette décision modificative n'est pas nécessaire.

Monsieur Mégard laisse la parole à Maxime qui présente une synthèse de cette analyse pour les travaux prévus sur le seuil du moulin Crozet. Il rappelle en quelques mots la situation :

- Montant inscrit au Budget 2013 : 80 610 € TTC
- Marché (MAPA) lancé en août 2013. Quatre offres ont été reçues en septembre 2013.

C'est le Groupement solidaire Jacquemet (TP) & Balland (Espaces Verts) qui font partis du Groupe Brunet basé à Ambérieu en Bugey qui ont été retenus.

Le montant du marché est de 61 281 € H.T. (soit 73 292 € TTC) auxquels s'ajoutent les frais d'enquête publique DIG/DLE : 2 500 € TTC.

L'enquête publique devrait débiter très prochainement. Le démarrage des travaux était prévu initialement en octobre 2013. Ils seront repoussés en juin 2014 à cause du retard pris dans l'instruction de la DIG déposée en avril (compléments d'information demandés par la DDT), et ensuite il faudra attendre la fin des périodes de reproduction de la truite (de novembre à mars) et celle de la lamproie de planer et de la bouvière (de mars à mai). Maxime précise que les travaux préparatoires pourraient éventuellement commencer avant.

Aucune remarque n'étant faite et n'ayant aucun vote nécessaire sur ce point, Monsieur Mégard propose d'aborder le point suivant inscrit à l'ordre du jour.



## **9 – DIG, DLE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS SUR LES TRAVAUX SUR LES ZONES HUMIDES DE SAINT ETIENNE SUR CHALARONNE ET DU VERNAY**

---

Monsieur Mégard rappelle que Pierre a rejoint l'équipe du syndicat début 2012, dans le cadre d'un stage, pour définir les plans de gestion des zones humides de Saint Etienne sur Chalaronne et du Vernay sur la Calonne. Comme cela a été prévu dans le planning prévisionnel présenté précédemment, dans le cadre de la création d'un poste temporaire, il est prévu que Pierre continue de travailler sur cette action dans les mois qui viennent.

Monsieur Mégard laisse la parole à Pierre pour qu'il présente cette action ainsi que les différents dossiers ou demandes qui devront être réalisés.

Pierre précise que cette opération concerne deux fiches actions du contrat de Rivière à savoir la B 1-1.3 et B 1-1.4. Il rappelle que suite au stage « Diagnostic fonctionnel de la zone humide de Saint-Etienne-sur-Chalaronne et du marais du Vernay », les plans de gestion suivants ont été définis :

Sur la zone humide de Saint Etienne sur Chalaronne :

- la reconnexion aval d'un bras mort, son curage et l'aménagement de ses berges,
- l'aménagement de 3 seuils en enrochement, afin de recentrer les écoulements en période d'étiage et de rétablir la continuité écologique (franchissement piscicole).

Sur le marais du Vernay :

- la mise en place d'une étude hydraulique sur le seuil des Charmes (liste Ouvrage Grenelle II) et les travaux d'aménagement de ce dernier.

Le coût des travaux estimés et qui seront inscrits au budget 2014 :

A Saint-Etienne-sur-Chalaronne : Bras mort : 2 500 € HT Seuils en enrochement : 2 500 € HT

Au Marais du Vernay : Etude hydraulique du seuil : 20 000 € HT - Travaux d'aménagements : variables en fonction de l'étude hydraulique

Pierre précise que les travaux n'étant pas tous réalisés sur le domaine public, une déclaration d'intérêt général (DIG) sera nécessaire. De plus le profil en long de la rivière sera modifié ce qui rend nécessaire un dossier Loi sur l'Eau (DLE). Pour réaliser les études et les travaux, il faut aussi solliciter des subventions à hauteur de 80% auprès des 3 financeurs : Agence de l'eau, Région et Conseil Général de l'Ain. Cette action fait partie des actions prioritaires pour l'Agence de l'Eau.

Le Président soumet cette opération au vote.

Après avoir débattu et délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE le Président à constituer les dossiers de demande de DIG et DLE relatifs aux opérations citées ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter officiellement le Préfet et déposer les dossiers correspondants,

SOLLICITE le concours financier de la part de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Rhône-Alpes et du Conseil Général de l'Ain aux taux selon leurs modalités normales d'intervention pour les études et les travaux décrits précédemment,

SOLLICITE le concours financier de la Région Rhône-Alpes au taux selon ses modalités normales d'intervention pour la maîtrise d'œuvre en interne et le suivi des travaux décrits précédemment,

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision et la signature de tout document s'y rapportant.

## **10 – LE CERTIPHYTO DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

---

Monsieur Mégard explique que dans le cadre des actions à destination des communes pour l'amélioration de l'entretien des espaces verts, le CNFPT a contacté récemment le syndicat pour apporter des précisions sur le «certiphyto».

Monsieur Mégard laisse la parole à Yannick afin de présenter ce point réglementaire. Yannick explique que dans le cadre du plan ecophyto, de nombreuses actions ont été mises en place pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en zone agricole et non agricole. Par arrêté du 7 février 2012 a été créé le « certiphyto territorial » : il s'agit d'un certificat individuel d'utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques (pesticides). L'obtention de ce certificat est obligatoire avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014 pour les « applicateurs » et « applicateurs opérationnels » des collectivités.

Yannick précise que ce certificat est valable pour une durée de 5 ans et devra être renouvelé dans les 3 mois avant sa date d'expiration.

Il y a 2 niveaux d'obtention du certificat : applicateur (réfèrent technique) et applicateur opérationnel (agent utilisateur des produits)

- Contenu de la formation pour les 2 niveaux :
  - Réglementation
  - Prévention des risques pour la santé
  - Prévention des risques pour l'environnement
  - Stratégies visant à limiter le recours aux produits phytosanitaires

Plusieurs voies d'obtention de ce certificat sont possibles selon la situation de l'agent demandeur :

- Sur diplôme ou titre obtenu au cours des 5 années précédant la date de la demande du certiphyto,
- Réussite à un test,
- Formation d'1 jour + test,
- Formation de 2 jours avec un certificat délivré à l'issue de ces 2 jours sans test.

Le coût de la formation de 2 jours s'élève à 220 € par agent, avec possibilité de créer des formations intra (1 200 € pour 1 groupe de 10 à 15 personnes).

Yannick propose que le syndicat s'occupe de grouper les formations. Un courrier sera adressé à toutes les collectivités concernées dans les semaines qui viennent.

Yannick rappelle quelques informations sur l'offre du CNFPT :

- Offre de formation CNFPT :
  - formations liées à l'usage des produits deviennent payantes
  - formations liées aux techniques alternatives gratuites pour les agents
- Organisation par le CNFPT de plusieurs demi-journées « Vers une réduction des phytosanitaires dans nos territoires : Enjeux et réglementation dans les collectivités – Point sur l'actualité réglementaire du « certiphyto territorial » »

## 11 – QUESTIONS DIVERSES

---

Monsieur Mégard rappelle qu'une demi-journée de visite des travaux est prévue vendredi 18 octobre au matin. Actuellement sept élus sont inscrits, le rendez-vous est fixé à 8h30 place du champ de foire à Châtillon.

Monsieur Mégard rappelle que lors du dernier comité syndical de juillet, il avait été pris une délibération concernant la prolongation de la DIG pour la restauration de la ripisylve. Après validation de la DDT, il s'avère que la DIG de 2009 est valable jusqu'en février 2015.

Monsieur Mégard informe les membres du bureau qu'il n'y aura pas de réunion en novembre. Le prochain bureau aura donc lieu le 11 décembre 2013.

Monsieur Mégard rappelle que les demandes de subvention sont de la compétence du bureau exécutif. Il demande aux membres du bureau présents, l'autorisation de procéder à une demande de subvention pour les animations scolaires 2013-2014.

Le Bureau exécutif, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité, la réalisation des animations scolaires avec la FRAPNA et la Fédération Départementale de la Pêche et des milieux aquatiques de l'Ain pour l'année 2013/2014,

CHARGE le Président d'entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation de ces actions,

SOLLICITE dans le cadre de cette opération, le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône Alpes, aux taux selon leurs modalités normales d'intervention,

AUTORISE le Président à élaborer les dossiers de subvention et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Monsieur Mégard sollicite les membres de la commission finances et programmation pour fixer une date pour la prochaine réunion qui a été fixée au mercredi 20 novembre à 9 heures dans les bureaux du syndicat. L'ordre du jour sera envoyé par mail à chaque membre de la commission.

Monsieur Mégard souhaite caler les dates des prochains comités syndicaux pour le DOB et le vote du budget. Le débat d'orientation budgétaire aura lieu le mercredi 15 janvier à Marlieux et le vote du budget le mercredi 26 février à Baneins.

Monsieur Lagrange voudrait savoir ou en est l'opération sur les mares et abreuvoirs. Yannick explique qu'il a pris beaucoup de retard, mais qu'il prendra contact avec les personnes intéressées dès le retour d'Alice.

Monsieur Mégard précise que Maxime a assisté à une réunion avec la société de pêche et les élus de Thoisy pour réaliser des plantations au niveau du chemin des pêcheurs.

Monsieur Dubost demande qui va mener la réunion sur le projet de rivières de ceinture sur les étangs de Lapeyrouse. Yannick précise que c'est Pierre qui animera la réunion afin de connaître l'intérêt des principaux propriétaires d'étangs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire de Sandrans invite les membres du comité syndical à prendre le verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h15.

Le Président,  
Christophe MEGARD

